

Paris, le 14 septembre 2023



REJOIGNEZ-NOUS



AGENDA SOCIAL 2023 : UNE RENTRÉE SOUS LE SIGNE DES SALAIRES !

EN CETTE RENTRÉE SOCIALE, LA QUESTION PRIORITAIRE DEMEURE CELLE DES SALAIRES !

Après avoir dégagé un bénéfice de 2,4 Mds d'€ en 2022, la SNCF vient de battre un nouveau record de fréquentation dans les trains cet été !

Dans le même temps, les conducteurs continuent d'assurer la production dans des conditions particulièrement difficiles, et posent le constat que leur métier est insuffisamment reconnu par la Direction !

Pendant que l'entreprise engrange des bénéfices records, l'inflation persiste et continue d'affaiblir le pouvoir d'achat des agents !

Au delà des primes distribuées par les activités, la Direction doit augmenter les salaires, et valoriser davantage les métiers de la conduite ! 🚂🚂🚂

LA DIRECTION VA DEVOIR RÉPONDRE RAPIDEMENT AUX REVENDICATIONS LÉGITIMES DE SES CONDUCTEURS !



5, rue Pleyel
93200 ST DENIS



01-76-58-12-21



www.fgaac-cfdt.fr



fgaac-cfdt@fgaac.org



FGAAC-CFDT Officiel



FGAAC-CFDT Officiel



L'AGENDA SOCIAL 2023 À LA SNCF : RÉTROSPECTIVE ET PERSPECTIVES

L'AGENDA SOCIAL 2023 :

2023 AGENDA DE TRAVAIL 2023 :

17 MAI	31 MAI	20 JUIN	29 JUIN	12 JUILLET	SEPTEMBRE	SEPT/OCT	OCT/NOV
TABLE RONDE AGENDA SOCIAL	TABLE RONDE REVOYURE SALARIALE	TABLE RONDE PROTECTION SOCIALE (Temps 1)	TABLE RONDE PROTECTION SOCIALE (Temps 2)	TABLE RONDE EMPLOI/PÉNIBILITÉ/ EXERCICE DES MÉTIERS	BILATÉRALES SUR LA PÉNIBILITÉ ET LES CONDITIONS D'EXERCICE DES MÉTIERS	TRAVAUX PRÉPARATOIRES À LA NAO 2024 ET GTT MÉTIERS	NÉGOCIATIONS SALARIALES 2024

RÉTROSPECTIVE DES DIFFÉRENTES TABLES RONDDES :

17 MAI 2023

TABLE RONDE AGENDA SOCIAL : LA FGAAC-CFDT POSE SES REVENDICATIONS !

En savoir +

31 MAI 2023

REVOYURE SALARIALE 2023 : DÉCRYPTAGE FGAAC-CFDT

En savoir +

20 JUIN 2023

TABLE RONDE PROTECTION SOCIALE : LES EMPLOYEURS SONT-ILS POUR TOUS, ET ENFIN UNE RÉALITÉ !

En savoir +

29 JUIN 2023

2^{ème} TABLE RONDE PROTECTION SOCIALE : LA FGAAC-CFDT TRANSFORME L'ESSAI !

En savoir +

12 JUILLET 2023

TABLE RONDE DU 12 JUILLET 2023 : TROIS SUJETS MAJEURS POUR LES CONDUCTEURS !

En savoir +

LES PERSPECTIVES POSÉES POUR LES PROCHAINES NÉGOCIATIONS SALARIALES, GRÂCE À LA FGAAC-CFDT :

GROUPE DE TRAVAIL SUR L'ÉVOLUTION DE LA GRILLE (DÉBLOCAGE DE LA GRILLE, DÉLAIS DE SÉJOUR, RECOUVREMENT INTER-COLLÈGES)

GROUPE DE TRAVAIL SUR LA RÉVISION DE L'INDEMNITÉ DE RÉSIDENCE ET SON EXTENSION AUX AGENTS CONTRACTUELS

GROUPE DE TRAVAIL EN LIEN AVEC LES CONDITIONS D'EXERCICE DES MÉTIERS DONT CEUX DE LA CONDUITE

REVALORISATION DES MAJORATIONS SALARIALES DE TRAITEMENT (P1/P2 EX-APPRENTIS ET ÈLÈVES)



2

POUR PLUS D'INFORMATIONS :
Consultez le site www.fgaac-cfdt.fr

LA FGAAC-CFDT PORTE 10 THÉMATIQUES

MÉTIERS POUR LES CONDUCTEURS :

1 RECONNAISSANCE SALARIALE :

- Revalorisation du salaire de base, de la prime de traction, des indemnités et des allocations
- Création d'un véritable 13^{ème} mois
- Mise en oeuvre d'une GIPA⁽¹⁾



2 DÉROULEMENT DE CARRIÈRE :

- Déroulement de carrière à la PR-15 pour les TA et à la PR-23 pour les TB avec création d'un TA-3 et d'un TB-4
- Création d'une grille valorisante et attractive pour les ADC contractuels



3 EFFECTIFS ADC/GM/CTT

- Augmentation du nombre de mises en stage TA/TB, écoles GM et CTT
- Mise en place d'un contrôle social sur le pilotage de l'emploi



4 CONDITIONS DE TRAVAIL :

- Amélioration du montage des JS et des roulements
- Augmentation des investissements pour la rénovation des lieux de vie



5 PARCOURS PROFESSIONNELS :

- Sécurisation des parcours pros des métiers de la conduite.
- Dynamisation des parcours pros TA vers TB/TB/GM et CTT.



6 INAPTITUDE :

- Réécriture de l'arrêté d'aptitude
- Amélioration du montant de la rémunération garantie en cas d'inaptitude et création de dispositifs spécifiques de reclassement



7 PÉNIBILITÉ DES MÉTIERS DE LA CONDUITE :

- Amélioration de la prévention et de l'exposition à la pénibilité
- Revalorisation des majorations salariales de traitement P1/P2



8 FINS DE CARRIÈRE :

- Création d'une CPA sur 36 mois
- Mise en place de mesures d'accompagnements spécifiques pour évoluer vers d'autres métiers



9 COMMANDE DU PERSONNEL :

- Respect de la réglementation du personnel et de l'équilibre pro/perso
- Mise en place d'un REX national sur les commandes centralisées



10 SÉCURITÉ/SÛRETÉ :

- Amélioration de la sécurité du personnel et des mesures sûreté
- Mise en place d'un REX national sur la conduite EAS/ANS



(1) GIPA : Garantie Individuelle de Pouvoir d'Achat (voir page 4)



ZOOM SUR LES REVENDICATIONS SALARIALES PORTÉES PAR LA FGAAC-CFDT POUR LES ADC :

LA STRUCTURE DE RÉMUNÉRATION D'UN CONDUCTEUR :

STATUTAIRE :



CONTRACTUEL :



IR : Indemnité de Résidence (intégrée dans le traitement statutaire ou non en fonction des zones géographiques)

PA : Prime d'Ancienneté des agents contractuels

IND : Indemnités

PFA : Prime de Fin d'Année

GRAVAC : Gratification Annuelle de Vacances

GAEX : Gratification Annuelle d'Exploitation

PRINCIPALES REVENDICATIONS FGAAC-CFDT :

TRAITEMENT DE BASE

- Revalorisation du point d'indice et des coefficients hiérarchiques de la grille statutaire
- Déblocage de la grille TA à la PR-15 et TB à la PR-23, avec création de niveaux TA-3 et TB-4 intégrant un délai de séjour de 10 ans maximum sur le niveau 2 de la classe TA et sur les niveaux 2 et 3 de la classe TB

SALAIRE DE BASE

PA

- Revalorisation des montants des salaires de base et de la prime d'ancienneté des agents contractuels
- Création d'une grille spécifique pour les ADC contractuels leur garantissant un déroulement de carrière identique à leurs collègues statutaires et prévoyant des délais de séjour maximum pour les passages en classe de 15 ans pour les TA (Classe 3 sur Classe 4) et de 20 ans pour les TB (Classe 4 sur Classe 5)

IR

- Refonte de l'indemnité de résidence et extension de son paiement aux agents contractuels
- La nouvelle indemnité de résidence devra permettre de prendre en compte la réalité du coût de la vie et notamment du logement en fonction des zones géographiques, mais également l'obligation d'utiliser un véhicule personnel dans les zones dépourvues de transport en commun, ou contrainte par le prix des loyers dans les grandes métropoles

PRIME DE TRACTION

- Revalorisation des différents taux rentrant dans le calcul de la prime de traction afin de reconnaître à leur juste valeur l'expertise et les compétences des ADC
- Intégration dans la prime de traction de certaines indemnités permettant ainsi de les rendre liquidables

PFA

GRAVAC

GAEX

- Création d'un véritable 13ème mois intégrant la totalité de la prime de traction pour l'ensemble des ADC
- Revalorisation de la Gratification Annuelle de Vacances et de la Gratification Annuelle d'Exploitation

IND

ALLOC

- Revalorisation des différentes indemnités et notamment celles pour travail de nuit, dimanche et fêtes
- Revalorisation des allocations de déplacement du régime roulant et du régime général

AUTRES

- Revalorisation de l'intéressement et négociation d'un accord sur le partage de la valeur et des bénéfices de l'entreprise
- Création d'une GIPA garantissant sur 3 ans une hausse de salaire au moins égale à celle de l'inflation